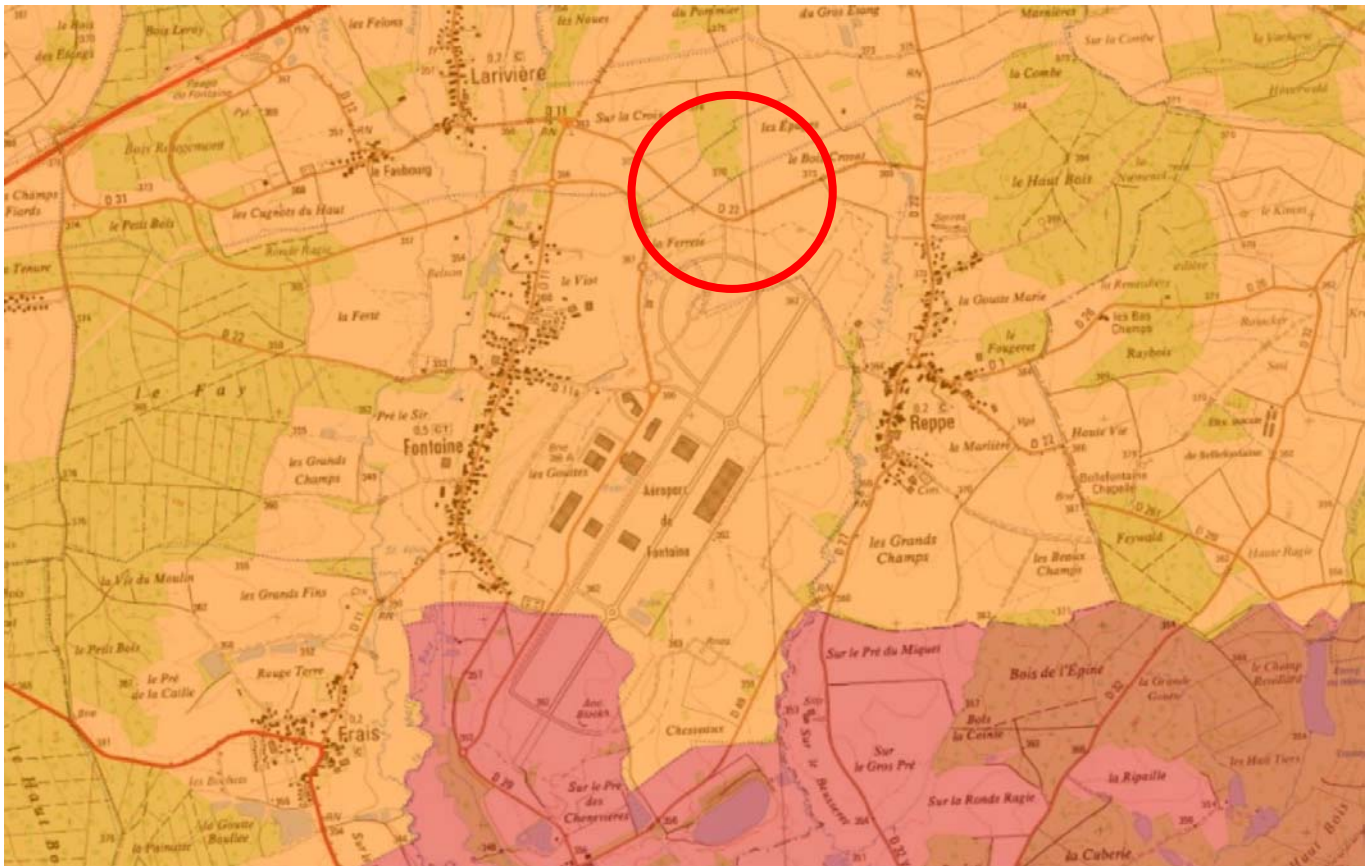


II - PC12 - ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE A RESPECTER LES REGLES PARASISMQUES

Carte du zonage sismique

Source www.planseisme.fr



Aléa	Mouvement du sol
très faible	accélération < 0.7 m/s ²
faible	0.7 m/s ² ≤ accélération < 1.1 m/s ²
modéré	1.1 m/s ² ≤ accélération < 1.6 m/s ²
moyen	1.6 m/s ² ≤ accélération < 3.0 m/s ²
fort	accélération ≥ 3.0 m/s ²



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
SELP VAILOG FONTAINE - Projet « BELFORT DC1 »
CONSTRUCTION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE / 90150 FONTAINE

SARL d'Architecture ARCHI-FACTORY

Etabli conformément à l'article R. 431-16b du Code de l'Urbanisme relatif au respect des normes de construction parasismiques et para-cycloniques.

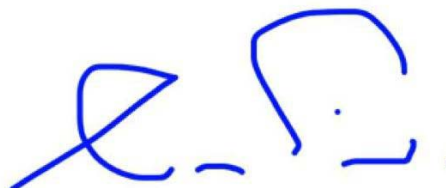
Adresse des Travaux	ZAC de l'Aéroparc Rue Adolphe Pégoud – RD60 90150 FONTAINE
Nature de l'opération	S.C.I. SELP VAILOG FONTAINE – Projet « BELFORT DC1 » Construction d'une plate-forme logistique
Zone de sismicité	3 (zonage sismique aléa modéré) $1,1 \text{ m/s}^2 < a_{gr} < 1,6 \text{ m/s}^2$
Catégorie d'importance	III (Bâtiment industriel pouvant accueillir plus de 300 personnes)
Règles à Appliquer	EUROCODE 8 / $a_{gr} = 1,1 \text{ m/s}^2$

Je, soussigné Eric VERON, représentant le pétitionnaire de la présente demande de Permis de Construire, Maître d'Ouvrage, m'engage à respecter, lors des travaux concernant le projet défini ci-dessus, les règles générales de construction fixées en l'application de l'article L 112-18 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux zones particulièrement exposées à un risque sismique ou cyclonique.

Fait à Paris, le 27 Juin 2022

Le Maître d'Ouvrage

s.c.i. **SELP VAILOG FONTAINE**
M. Eric VERON



Textes de référence :

- Code de l'Environnement : Article L. 563-1
- Code de la Construction et de l'Habitation : Article L. 112-18
- Code de l'Urbanisme : Articles R. 431-16b
- Arrêté du 22 octobre 2010 Classification et règles de construction parasismique
- Décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 / Prévention du risque sismique
- Décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 / Délimitation des zones de sismicité du territoire français
- Règles Eurocode 8 - NF EN 1998-1, NF EN 1998-3 et NF EN 1998-5 et annexes nationales associées, septembre 2005